



6

stagiaires



14

heures



2

jours



840

€HT

1008€TTC

Produire et exploiter des enregistrements

Si la production d'un enregistrement demeure souvent l'investissement le plus risqué pour un projet musical (atteindre la rentabilité étant souvent une gageure à l'heure du streaming), elle n'en demeure pas moins une étape fondamentale. C'est en général autour de la sortie d'un titre, EP ou album que sera construite la stratégie de communication du projet, de même que son développement scénique. Et parce qu'ils permettent de définir la proposition artistique, les enregistrements seront également la meilleure « carte de visite » de l'artiste, celle qu'on envoie aux programmeurs de salles de concert, aux médias, et aux partenaires potentiels. Savoir limiter le risque financier de la production, c'est savoir limiter autant que possible son propre investissement, en faisant appel en particulier aux différents dispositifs de subvention proposés par les collectivités territoriales et les organismes professionnels. Pour être éligible à ces dispositifs, qui ont notamment pour objectif de soutenir l'embauche des musiciens, le producteur doit démontrer que son projet s'inscrit dans une démarche de professionnalisation. Dès lors, il sera attendu de lui un strict respect des conditions fixées par la Convention Collective Nationale de l'Édition Phonographique (CCNEP).

Profil professionnel des stagiaires

- Artistes-interprètes ou musiciens (auteurs-compositeurs ou non)
- Professionnels de la musique (managers, producteurs de disques ou de spectacles)
- Professionnels en reconversion vers le management de projet musical

Prérequis

- Être porteur d'un projet musical dont le développement est envisagé par la production d'un enregistrement
- Pratique préalable et maîtrise d'un traitement de texte (type Word) et d'un tableur (type Excel).

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principales spécificités et conditions des contrats de l'édition phonographique (contrat d'artiste, de licence, de distribution)
- Connaître les différentes sources de financement d'un enregistrement, savoir identifier les dispositifs de subvention applicable à son projet
- Être capable d'établir un budget de production conforme aux dispositions de la Convention collective de l'édition phonographique ; savoir calculer le seuil de rentabilité de son auto-production



Description (suite)

Mise en place sur la base de ce constat, la formation « Produire et exploiter des enregistrements », propose à ses participants d'aborder l'ensemble des règles légales et contractuelles encadrant la production phonographique. Ainsi seront étudiées les principales clauses des contrats de la production, de même que les dispositions essentielles de la CCNEP dont l'application conditionne l'éligibilité aux différents dispositifs de subvention.

Les stagiaires se verront proposer d'appliquer directement ces dispositions dans le cadre d'un exercice dirigé – et fil conducteur de ce stage, visant à établir le budget prévisionnel de production d'un EP et son plan de financement. A son terme, ils seront amenés à calculer le seuil de rentabilité de cette production, apprentissage essentiel pour maîtriser le risque d'une production phonographique. Enfin, ce module abordera également les différents modes d'exploitation des enregistrements, que ce soit dans le cadre de leur distribution principale (sur support physique ou via les réseaux numériques) ou au titre de leurs exploitations secondaires et dérivées.

Le formateur

Gaël Chatelain

Editeur musical, juriste spécialisé en droit de la musique

Le programme

jour
1

La production phonographique

- Contrats et droits des artistes-interprètes

Comprendre les principes généraux de la cession de droit.
Savoir distinguer entre artiste principal et artiste-musicien,
entre contrat d'artiste et contrat de licence.

Connaître les principales clauses des contrats conclus entre
un label et un artiste et savoir les négocier.

Exercice pratique de synthèse de contrat.

- La Convention collective de l'édition phonographique

Présentation générale de la CCNEP

- Rémunération des artistes-interprètes

Connaître les modalités de rémunération de artistes principaux et des artistes
musiciens, telles que prévues par la loi, la réglementation et les usages (notion de «
service », règles de calcul des minimas, les rémunérations complémentaires, etc.).

Exercices pratiques de calcul de rémunérations.

- Le budget de production

Savoir construire le budget de production d'un enregistrement phonographique.

Analyse des différents postes.

Savoir négocier avec les prestataires, les musiciens, le réalisateur artistique.

- Le financement de la production (subventions, crowdfunding,
mécénat) Savoir construire un plan de financement.

Méthodologie de la recherche de subventions (les
différents « guichets », éligibilité, timing, etc.).

jour
2

→ L'exploitation des enregistrements

- La distribution des enregistrements

Structuration et évolution du marché des supports physiques (CD et
vinyle) et de la distribution numérique (téléchargement et streaming).

Comprendre les principales clauses du contrat de distribution.

- Les exploitations secondaires

Comprendre le rôle des sociétés de gestion collective des producteurs
phonographiques (SCPP et SPPF) et des artistes-interprètes (ADAMI et SPEDIDAM).
Synchronisation et autres exploitations secondaires : étude du cadre contractuel.

- Les exploitations dérivées

Etude des différents modes d'exploitation des attributs de la personnalité de l'artiste
: merchandising physique et digital, sponsoring, partenariats et concerts privés.

- Le calcul des royalties

Comprendre les modalités de calcul des royalties (assiettes, taux, paliers,
abattements, etc.). Exercice pratique : réalisation d'un décompte de royalties.

Modalités pédagogiques

Techniques pédagogiques

→ **Exposés / Cours théoriques**

→ **Exercices**

Des exercices de mise en pratique sont régulièrement proposés à l'issue de la présentation théorique des notions abordées

→ **Entretien avec des professionnels**

Des échanges sont menés régulièrement avec le formateur, professionnel expérimenté en activité.

→ **Débat, discussion**

Supports de travail

→ Modèles de contrat, documents professionnels

→ Ressources vidéo et sonores

Moyens techniques

→ 1 grande salle de travail équipé d'un accès internet

→ Vidéoprojecteur + écran

→ Système de diffusion audio

NOTE: Il est demandé aux stagiaires de venir avec leur propre ordinateur portable équipé de la suite Microsoft Office (Word, Excel) ou équivalent.

Modalités pédagogiques (suite)

Évaluation

L'évaluation est continue tout au long de la formation, notamment lors des exercices de mise en pratique.

Évaluation en fin de formation :

En fin de formation, chaque stagiaire répond à un QCM dans un temps imparti. Les résultats de ce QCM permettent au formateur d'évaluer l'acquisition des objectifs pédagogiques pour chaque participant.